

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 27/06/23

## MISE EN PLACE D'UNE CELLULE DE SUIVI SUITE A LA LIQUIDATION DE L'ENTREPRISE NOUVELLE CHAVINIER

Le 23 juin 2023, le préfet du Cantal a installé une cellule de suivi pour faciliter le reclassement des salariés suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise Nouvelle Chavinier prononcée par le tribunal de commerce d'Aurillac. Cette cellule associe les acteurs du service public de l'emploi, les partenaires sociaux dont les représentants des personnels de l'entreprise, les collectivités compétentes.

Son objectif est de piloter et assurer le suivi d'un dispositif de mobilisation partenariale pour permettre aux salariés de retrouver le plus rapidement possible un emploi durable.

Une cellule d'appui à la sécurisation professionnelle sera activée dès le 30 juin pour aider les salariés dans leurs démarches et prévenir les risques psycho-sociaux.

Un accompagnement renforcé et individualisé sera également proposé à chacun dans le cadre d'un contrat de sécurisation professionnelle. Plusieurs entreprises ont déjà fait connaître des offres d'emploi susceptibles de bénéficier aux anciens salariés de Chavinier.

Une nouvelle réunion de suivi se tiendra début septembre pour faire le point sur les reclassements.

Service de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél.: 04 71 46 23 72 / 04 71 46 23 03 Mél.: <u>pref-communication@cantal.gouv.fr</u>

